

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXEL AROM PLUS

1 - IDENTIFICATION

<u>Produit</u>: EXEL AROM PLUS <u>Description</u>: Enzyme granulée

<u>Informations sur la société</u> : **Burgundia Œnologie**

ZAC Portes de Beaune – 29, rue Buffon - 21200 BEAUNE _ France

Tel: 03.80.22.43.21

Mail: laboratoire@burgundia.fr

N° d'appel d'urgence : Centre Antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80.

ORFILA 01 45 42 59 59

2 - INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nature du produit : mélange enzymatique.

<u>Substances dangereuses</u>: polygalacturonase, bêta-glucosidase.

	Identification	%	Classification (CE – 1272/2008)
Polygalacturonase	CE 232-885-6	1-10	H334
	CAS 9032-75-1		
β-glucosidase	CE 232-589-7	1-10	H334
	CAS 9001-22-3		
	Index 647-001-00-8		

Dans l'état actuel de nos connaissances et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux, ni PTB, ni tPtB, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé comme dangereux, conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. La mention d'avertissement «danger» ainsi que le symbole suivant figurent sur l'emballage.

Mentions de danger:

- H334: peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

La manipulation du produit peut provoquer de la poussière, pouvant irriter les yeux, la peau ou les voies respiratoires.

4 - PREMIERS SECOURS

<u>En cas de contact avec la peau</u>: Rincer abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver. Si une irritation se développe, consulter un spécialiste.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes en maintenant la paupière ouverte. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologue.

<u>En cas d'inhalation</u>: Evacuer le patient à l'extérieur ou dans un lieu ventilé. En cas de complications, consulter un docteur.

<u>En cas d'ingestion</u> : Ne pas boire ou vomir. Se rincer la bouche à l'eau. En cas de désagrément persistant, consulter un médecin.

5 - MESURES EN CAS D'INCENDIE

Substance non inflammable.

<u>Protection contre le feu et les explosions</u>: Utiliser des protections respiratoires.

Moyens d'extinction adéquats : Eau, mousse, gaz.

Moyens d'extinction à proscrire : Eviter les endroits avec de fortes pressions.

<u>Dangers particuliers</u>: Aucun.

6 - MESURE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Éliminer la préparation immédiatement. Éviter la formation de poussière. Ramasser la préparation par des moyens mécaniques, de préférence avec un aspirateur équipé d'un filtre à grande efficacité. Diluer abondamment la préparation restante avec de l'eau. Éviter d'éclabousser ou de laver avec un jet sous pression (éviter la formation d'aérosols). Assurer une ventilation suffisante. Laver les vêtements contaminés.

7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<u>Manipulation</u>: Éviter la formation de poussière. Éviter d'éclabousser ou de laver avec un jet sous pression. Assurer une bonne ventilation du local lors de la manipulation de la préparation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains après manipulation.

Stockage: A conserver dans son emballage d'origine, fermé. Stocker dans un local sec et frais.

8 - CONTROLE D'EXPOSITION- MESURES DE PROTECTION

Protection respiratoire: Masque respiratoire avec filtre P3.

Protection des mains : Gants imperméables.

Protection oculaire: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

<u>Vêtement</u>: Porter un vêtement de protection approprié.

9 - PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect: Mélange de granulés de couleur blanc cassé à brun clair.

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité. Pour plus d'informations, se référer à la fiche Technique Produit.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Préparation stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière.

<u>Matériaux à éviter</u>: Matériaux oxydants. Produits de décomposition dangereux: Aucun.

11- INFORMATIONS SUR LA TOXICITE

Toxicité aigüe:

- DL50/DC50 > 5000 mg/kg (chez le rat)
- ETA: 121828.3 mg/kg

L'inhalation de poussière enzymatique ou d'aérosols résultant d'une manipulation inadéquate peut provoquer une sensibilisation et des réactions de type allergique chez les individus sensibilisés. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une légère irritation.

12 - EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Produit biodégradable. Aucun effet connu sur l'environnement. Eviter la pénétration dans le sol, égouts et cours d'eau.

13 - ELIMINATION

Aucune méthode spéciale d'élimination n'est requise, sauf celles conformes aux règlements en vigueur fixés par les autorités locales et/ou nationales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Produit non concerné par les réglementations du transport de matières dangereuses.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La préparation ne contient pas de composés recensés sur la liste des substances dangereuses (Appendice 1 de la Directive 67 / 548 / EEC). Cependant, au regard de la Directive 88 / 379 / EEC, ce produit est considéré comme une préparation dangereuse. Se référer au paragraphe 3.

Etiquetage: Xn: nocif.

- R 42: Inhalation provoque une sensibilisation
- S 22: Ne pas inhaler les poussières ou aérosols.
- S 24: Eviter le contact avec la peau.
- \$ 36/37 : Porter des vêtements et des gants de protection.

16 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »